



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal no 18 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 17 septembre 2020 à 20h00
A la salle du Battoir de la Commune de Noville

Présidence : M. Florian Dutoit

Sont présents : A l'appel :
28 membres présents sur 41 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :
Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Deladoey, MM. Gérald Dumusc, Pierre-Henri Légeret et Fabio Lecci, Municipaux

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal no 17 de la séance du 25 juin 2020*
4. *Admissions – démissions*
5. *Communications du bureau*
6. *Communications municipales*
7. *Préavis no 33/2016–2021 : règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique*
8. *Préavis no 38/2016–2021 : création d'un local d'archives dans la Maison de commune*
9. *Préavis no 39/2016–2021 : arrêté d'imposition 2021*
10. *Nomination à la Commission de gestion et des finances*
Nomination à la deuxième vice-présidence
11. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, la Municipalité in corpore, et remercie chacun pour sa présence. Il précise que M. Fabio Lecci arrivera avec un peu de retard, retenu par une autre séance.

En raison de la situation actuelle due à la pandémie Covid-19, il rappelle que c'est pour cela que nous nous retrouvons au Battoir à Noville dans des conditions strictes, en lieu et place d'être à « l'arennaz » de Rennaz. Les instructions reçues par la Préfecture sont maintenues. Il précise que lors des interventions, il sera demandé exceptionnellement de ne pas se lever.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

Les conseillères et les conseillers s'étant inscrits par avance pour suivre les directives dues au Covid-19, l'appel nominal des présences a été effectué à l'entrée de la salle : 28 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Christine Allamand, Arlette Borloz, Janine Dufour, Marielle Girardoz, Laïla Huser, Brigitte Sculati, Odile Trottet. MM. Christian Chatelan, Olivier Clément, Cédric Girardoz, Haxhi Hajdari, Christophe Roumier et Bernard Trottet.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 28 membres avec le Président, soit 27 votes à main levée et 28 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 17 de la séance du 25 juin 2020

Le procès-verbal est adopté par 27 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

Nous prenons note de la démission de M. Vincenzo Santagata pour le 18 septembre 2020.

Nous avons deux admissions : Mme Dora Correia Pinheiro dos Santos et M. Carlos Canteiro dos Santos.

L'Assemblée est maintenant composée de 30 membres avec le Président, soit 29 votes à main levée et 30 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président transmet plusieurs informations.

➤ *Séance à la salle du Battoir à Noville :*

Il remercie de nouveau la commune de Noville qui nous prête la salle du Battoir. Il remercie également chaleureusement toute l'équipe de la voirie de Noville et particulièrement M. Jordan pour la préparation de la salle.

➤ *Facture sociale :*

Après plus d'une année de négociations entre l'UCV (Union des communes Vaudoises) et le Canton sur la facture sociale, désormais appelée « Participation à la cohésion sociale », un accord en trois points a été approuvé :

- Un rééquilibrage progressif, puis pérenne, de CHF 150 millions à l'avantage des communes
- Une feuille de route pour l'engagement de discussions sur les réformes de la péréquation intercommunale et le financement de la facture policière, ainsi que sur la question d'un mécanisme de maîtrise des finances communales
- Une reprise par l'État des charges des régions d'action sociale comprises aujourd'hui dans la participation à la cohésion sociale.

Pour ceux que la problématique de la facture sociale intéresse particulièrement, on trouve sur internet un excellent blog du journal Le Temps, simple et bien étayé et remontant historiquement au Moyen Age, écrit par M. Pierre Dessemontet, docteur en géographie économique. L'adresse internet est <https://blogs.letemps.ch/pierre-dessemontet/2020/01/26/a-propos-de-la-facture-sociale-vaudoise-long/>

➤ *Prochaines séances du Conseil général :*

D'entente entre La Municipalité et le bureau du Conseil général, les dates suivantes ont été retenues pour l'année 2021 :

Séances principales

- Jeudi 29 octobre 2020 (séance annulée)
- Jeudi 10 décembre 2020 (pour rappel)
- Jeudi 17 juin 2021
- Jeudi 14 octobre 2021
- Jeudi 9 décembre 2021

Séances de réserve

Ces séances seront convoquées si besoin, pour traiter des dossiers en dehors des trois séances principales.

- Jeudi 11 février 2021
- Jeudi 18 mars 2021
- Jeudi 29 avril 2021
- Jeudi 20 mai 2021
- Jeudi 16 septembre 2021

Sortie de fin d'année législative

- Samedi 12 juin 2021

➤ *Délai de remise des rapports des commissions :*

Les remerciements sincères sont faits à toutes les commissions qui siègent pour discuter des préavis, bien qu'il soit parfois compliqué pour les conseillères et conseillers de trouver des dates communes pour se réunir et pour signer les documents. Cependant, le Président demande de bien vouloir respecter les délais de remise des rapports des commissions, afin de pouvoir coordonner le travail du secrétariat pour le suivi de l'envoi.

6. Communications municipales

M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

➤ *Eglises :*

Depuis 16 mars, les cultes avaient été suspendus, sauf au Temple de Villeneuve. L'église de Rennaz a réouvert en primeur, en respectant les directives sanitaires.

➤ *Police :*

Tous les postes entre Vevey et Rennaz sont ouverts à nouveau.

➤ *SDIS du Haut-Lac (Service de défense contre l'incendie et de secours) :*

Les séances de la Commission du feu ont repris le 15 juillet.

➤ *ORPC (protection civile) :*

Le rapport d'automne s'est bien déroulé. L'augmentation du travail lié à la pandémie n'engendrera pas de coût supplémentaire selon le commandant.

Mme Carine Deladoey, Municipale

➤ *Les forêts :*

La remise en état du sentier didactique actuel a été réalisée. Le plateau de la table est changé.

La création de la nouvelle partie du sentier didactique est reportée à début 2021, en raison de la surcharge de travail de l'employé communal.

➤ *Police des constructions :*

Un nouveau cabinet vétérinaire a ouvert sur la commune, à la route des Maillez 9.

Le permis d'utiliser a été délivré au cabinet dentaire Pur Clinc à l'Espace Santé.

Quatre mises à l'enquête sont en cours : la pharmacie provisoire du Centre Coop, la terrasse pour le restaurant Zeitouna, une maison à deux appartements sur la parcelle no 190 et la société HBF Constructions métallique à la Jonnaire.

➤ *Les déchets :*

Des modifications sur les têtes de Molok ont été entreprise, en raison de blocages dus à des tricheries. Ce changement a été efficace, car depuis aucun problème n'a été constaté.

➤ *Compost :*

Les multiples problèmes liés au compost non conforme ont été éliminé depuis que plusieurs PPE ont fait la demande d'enlever leurs conteneurs utilisés par les locataires. Seuls les concierges ont accès à ceux-ci pour l'entretien paysagé.

➤ *Les encombrants :*

Les encombrants ont eu lieu le lundi 29 juin avec un nouveau circuit à sens unique qui a bien fonctionné. Une signalisation sera mise en place pour la prochaine date qui est le 26 octobre 2020.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *La voirie :*

Le nouvel employé communal, M. Laurent Krenger, a commencé le 1^{er} septembre.

➤ *Chalet du cimetière :*

Une réfection complète de la cheminée afin d'écartier tout risque d'incendie a été réalisée. Ces travaux étaient budgétisés. Grâce à la modernisation de l'accès de la source, le chalet est maintenant équipé en eau potable. Suite aux travaux conséquents faits par la Commune de Villeneuve, le chalet sera bientôt pourvu d'électricité.

➤ *Mur du château :*

La séance de conciliation au Tribunal n'a pas abouti. Une expertise juridique va être ordonnée pour résoudre l'objet du litige. Le suivi du dossier est dans les mains de la justice.

➤ *Les routes :*

En raison de la pandémie, le comptage des véhicules n'a pas pu avoir lieu. La Commune se met sur la liste d'attente afin d'obtenir dans les meilleurs délais l'appareil du TCS qui enregistra le nombre de véhicules, les heures de passage et la fréquentation. Cela permettra d'avoir les charges de trafic exactes sur toutes les artères du village.

Le projet de la traversée du village a été mis à l'enquête. Le préavis sera présenté prochainement. La Municipalité n'est pas au bout des difficultés, mais M. Gérald Dumusc reste optimiste.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *École :*

La rentrée scolaire est commencée en présentiel. Un ajustement au niveau des transports a dû être organisé. La capacité était insuffisante.

Une personne a été engagée pour l'accompagnement des enfants de 1P et 2P entre le terminal de bus et le collège de Rennaz et ceci quatre fois par jour.

➤ *Sociale :*

Une discussion est en cours pour l'ouverture d'une UAPE à la garderie Les Renardeaux à Rennaz pour la rentrée 2021. En raison du Covid-19, l'offre n'a pu être réalisée pour cette rentrée scolaire.

Toutefois, il est organisé pour cette année un service de transport pour amener les enfants jusqu'à l'unité d'accueil de la Cédille à Roche.

➤ *Halloween*

La fête d'Halloween est annulée pour cette année. Une information sera transmise à la population par tout-ménage.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *Participation à la cohésion sociale :*

La Syndique complémente l'information transmise par le Président. Deux associations de commune UCV (Union des communes Vaudoises) et AdCV (Association des Communes Vaudoises) sont allés discuter au Canton pour négocier un terrain d'entente pour un rééquilibrage des coûts, l'engagement de discussions sur les réformes de la péréquation intercommunale et le financement de la facture sociale et policière. Les communes faisant partie de l'UCV (l'AdCV s'étant retiré du projet) vont voter sur cet accord qui sera ensuite transmis aux députés. A leur tour, ils vont voter pour faire connaître leur avis sur cet accord.

En parallèle, une initiative populaire cantonale « Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes » est en cours.

➤ *Gens des voyages :*

Afin de pouvoir monter un chapiteau et organiser leur fête du 15 août dans le camp, une demande des gitans a été faite à notre administration pour leur remplir un formulaire POCAMA (un document officiel pour l'organisation de fête).

Ayant refusé et précisé que de toute façon la Municipalité préaviserait négativement en raison du Covid-19 et de leur non-respect de l'accord de l'année 2019 pour la même fête. Après des discussions ardues et houleuses, ils n'ont pas monté leur chapiteau et ont organisé une fête beaucoup plus petite. Elle leur a également fait remarquer que beaucoup d'habitants de la région les attendaient au tournant et qu'à la moindre incartade, la Commune avait encore la possibilité de demander la fermeture de leur camp.

➤ *Urbanisme :*

La Commune fait partie avec les communes du Haut Lac de l'Agglomération Rivelac, qui est une structure de droit public avec laquelle nous avons signé une convention et qui englobe 19 communes, sur 2 cantons Vaud et Fribourg. Elle se compose des communes de la Riviera et de la Veveyse. Financièrement cela représente un montant de CHF 3.- par habitants. Cette entité sert à établir une stratégie régionale de gestion des zones d'activité (SRGZA), puisque la confédération, via les cantons nous obligent d'avoir un plan directeur intercommunal (PDI) pour gérer toutes nos zones « industrielles » et elle sert également à établir une stratégie de mobilité. Mme La Syndique soulève cette problématique car suite à la signature de cette convention, l'Agglo Rivelac, par son Comité directeur est en train d'établir les statuts, qui seront remis à tous les conseils communaux et généraux pour adoption.

Notre plan d'affectation arrive à bout touchant avant d'être transmis au canton pour approbation. Une solution a été trouvée pour régler les nombreux problèmes de parking dans la Jonnaire. Les propriétaires ont été convoqués, car actuellement la desserte interne se fait via des servitudes publiques sur le domaine privé pour savoir s'ils seraient d'accord de nous « remettre » la route en signant une convention pour nous permettre de recadrer les servitudes au domaine public, ceci afin de nous permettre d'avoir une gestion complète de ces accès.

Dans un autre registre, les propriétaires des parcs d'activités de Rennaz Nord, qui sont COOP, Mac Donald, Commune de Montreux, Imoli (Propriétaire du bâtiment Denner et Erotic Markt), la famille Weber et Messieurs AL Massaoui ont été convoqués pour leur demander s'ils seraient d'accord de participer financièrement à l'étude de faisabilité du développement de Rennaz Nord. Cela permettrait de répondre aux exigences légales qui nous obligent à revoir nos plans d'affectations et également d'avoir un développement conforme aux besoins de l'économie, car il faut savoir que notre région a un fort développement économique. Ainsi, on pourrait requalifier l'entrée de la commune. De plus, il faut savoir que lors de la mise à l'enquête de la réhabilitation de la COOP, le Canton nous a demandé de revoir toute la zone avec un nouveau plan d'affectation.

➤ *Coronavirus*

La Municipalité ne peut que recommander à chacun de rester prudent et de respecter la distanciation sociale. Les directives cantonales et celles de l'OFSP doivent être suivies en tout temps.

Concernant les enfants, l'école et les transports scolaires, le Conseil d'état a écrit aux parents, sans avertir les communes, le jeudi avant la rentrée que les communes mettaient à disposition des masques pour les enfants (1 par jour). En prévision, le nécessaire a été fait à l'administration communale, mais finalement très peu de parents sont venus en chercher.

En raison des directives, le dîner des aînés est annulé pour cette année.

➤ *Présentation de la traversée du Village :*

Pour rebondir sur les paroles de M. Gérald Dumusc, elle pense que dans l'ensemble beaucoup de monde a été conquis par le projet, bien qu'une ou deux personnes ont été très critiques.

➤ *HRC (Hôpital Riviera Chablais) :*

Un rendez-vous a eu lieu avec le directeur ad intérim, M. Leyvrat, afin de faire sa connaissance et de parler de l'Hôpital. Il est fait une constatation, personne ne sait où vont les malades car l'hôpital est loin d'être plein. Le retour des patients hospitalisés est bon, par contre il y avait un problème avec les urgences qui aujourd'hui a été réglé avec l'engagement d'une doctoresse efficace. Dans la discussion il est apparu qu'énormément de généraliste boycottent l'hôpital et envoient leur patient ailleurs, que ce soit pour des examens ou des opérations. La direction va devoir relever un défi et faire de la publicité auprès des médecins.

7. Préavis no 33/2016-2021 : règlement communal sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

La lecture du rapport de la Commission est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Sunil Khurdi. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président relève qu'il y a une incohérence avec le rapport. D'un côté, la commission propose dans ces conclusions d'accepter le préavis tel que présenté, et de l'autre, fait une proposition de modification sans proposer un amendement. M. Sunil Khurdi explique que c'est seulement une remarque sur le préavis. Le préavis est accepté tel que présenté.

En réponse à plusieurs questions de l'Assemblée, M. Gérald Dumusc donne un complément d'informations sur plusieurs points.

- Lors d'une mise à l'enquête, il est exigé aux propriétaires de prévoir deux places de parc par appartement, quel que soit la grandeur de celui-ci. Selon les normes VSS, c'est une place de parc par 100 m² habitable. Le propriétaire ne peut pas obliger un locataire à louer une place de parc. Ces places libres peuvent être ensuite louées à d'autres habitants du village.
- Concernant les places visiteurs louées par des propriétaires, une mise en conformité a déjà été exigée par la Municipalité.
- Le temps de stationnement n'a pas été spécifié dans le règlement, afin de permettre à la Municipalité d'ajuster la durée sans devoir apporter une modification du règlement devant le Conseil. La limite de durée de stationnement sera normalement de 3h00.
- M. Gérald Dumusc confirme que quelques places de parc pour personnes handicapées seront prévues. Il rappelle que les ayants droit sont aussi habilités à stationner pendant deux heures en dehors des cases.
- Des panneaux visibles annonçant la zone de parcage avec une limite de stationnement autorisée seront installés aux trois entrées légales du village.
- Les nouvelles places de parc seront mises à l'enquête. Un prémarquage pour celles-ci est visible actuellement dans le village. La signalisation sera mise en place une fois toutes les étapes réalisées.
- Après l'acceptation du règlement par le Conseil général, il faudra compter encore au moins 3 mois jusqu'à sa mise en vigueur.

Sur demande de la Commission de gestion et des finances, le Président propose la lecture des conclusions du rapport. L'Assemblée accepte par 26 oui, 1 non et 2 abstentions.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Le rapport dans son intégralité a été distribué par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

La Syndique fait une remarque en précisant que le Commission de gestion et des finances doit statuer sur les éléments chiffrés, soit les tarifs pour ce règlement. Ce n'est pas le travail de la Commission d'analyser le préavis dans son entier.

Le Président passe en revue le règlement communal page par page. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, à la page nommée.

Article 10, page 4 et 5 :

En réponse à la question de M. Yvan Burnier, M. Gérald Dumusc explique que c'est par voie de règlement qu'est décidé le temps de stationnement. Ce document sera publié dans la FAO (Feuille des avis officiels) pour son approbation.

Mme Muriel Ferrara apporte un complément d'information sur l'avenant. Les prix ont bien été soumis à M. Prix à Berne qui les a approuvés.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité.

8. Préavis no 38/2016-2021 : création d'un local d'archives dans la Maison de commune

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Evelyne Lüthi. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Mme Muriel Ferrara remercie la Commission pour toutes ses remarques pertinentes, en particulier celle concernant le besoin d'installer une alarme incendie.

M. Gérald Dumusc explique qu'une saignée sera aussi faite pour prévenir les dégâts d'eau. Le budget n'en sera pas modifié. Il est ravi du projet avec la création d'un bureau indépendant pour la bourse et le coin cuisine pour le personnel communal.

Concernant le suivi du travail d'archivage commencé en mai 2019, Mme Muriel Ferrera informe l'Assemblée qu'il manquera des jours pour finaliser cette tâche, pour un dépassement de CHF 17'000.--. De plus, l'archivage de la police des constructions n'avait pas été prévu dans le préavis no 28/2016-2021. Ces dossiers doivent être également triés et classés pour un montant de CHF 17'000.--. Ces montants seront mis au budget 2021. Pour garder le bon déroulement du suivi de l'archivage, un contrat annuel de maintenance est prévu avec Pro Archives Conseil.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité.

M. Gérald Dumusc remercie l'Assemblée et se réjouit de pouvoir faire visiter ses nouveaux locaux.

9. Préavis no 39/2016-2021 : arrêté d'imposition 2021

Comme voté au point 7 de l'ordre du jour, le Président a proposé la lecture des conclusions du rapport sur demande de la Commission de gestion et des finances. L'Assemblée a accepté par 26 oui, 1 non et 2 abstentions.

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Mme Muriel Ferrara relève que la Municipalité a été surprise de ne pas avoir été invitée par la Commission de gestion et finances pour défendre ce préavis important. Pour cette raison, la Municipalité n'a pas vu la nécessité de faire venir Mme Christine von Siebenthal, boursière. Elle corrige une erreur du rapport en précisant que les frais de l'impôt foncier ne sont pas à la charge du locataire.

M. Vincenzo Santagata se justifie en précisant que la Commission se sentait assez renseignée pour statuer sur le préavis sans convoquer la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par 28 oui, 1 non et 0 abstention.

10. Nomination à la Commission de gestion et des finances Nomination à la deuxième vice-présidence

Commission de gestion et des finances :

En raison du départ de M. Vincenzo Santagata, un nouveau candidat s'est annoncé : M. Yvan Burnier.

Il est élu **tacitement par acclamation**.

La Commission est maintenant composée de :

Membre :	M. Yvan Burnier
Membre :	Mme Marika Ashani
Membre :	M. Walter Müller
Membre :	Mme Arlette Borloz
Membre :	M. Bernard Trottet
Suppléant :	Mme Régine Bernet

Nomination à la deuxième vice-présidence :

En raison du départ de M. Vincenzo Santagata, une nouvelle candidate s'est annoncée : Mme Jessica Riedi.

Est élue **tacitement par acclamation** pour la fin de l'année législative du 01.07.2020 au 30.06.2021.

Commission consultative des écoles :

En remplacement de Mme Sarah Sculati a été nommée Mme Régine Bernet en tant que déléguée.

Le Président profite de l'occasion pour rappeler que nous aurons des élections municipales en mars 2021 pour la nouvelle législature, mais également en juin 2021 pour la formation d'un nouveau Conseil général. Il précise qu'il faudra élire également un nouveau président, puisqu'il ne sera pas candidat. Il reste à disposition pour toutes demandes de renseignements de personnes qui pourraient être intéressées.

11. Divers et propositions individuelles

Tour du Canton du Conseil d'Etat vaudois, M. Maurice Borloz

A l'occasion de ce tour du Canton, M. Maurice Borloz transmet une lettre (annexe 1) à la Municipalité en leur demandant de bien vouloir poser la question suivante : « A quel moment les services du département de Mme la Conseillère d'Etat cesseront de nous mener en bateau dans le dossier des Cornettes et se décideront à mettre sur pied un nouveau syndicat AF agricole afin de finaliser définitivement ce sujet ».

Il remercie la Municipalité de bien vouloir informer le Conseil général des discussions à ce sujet dans une prochaine séance.

Mme Muriel Ferrera précise que les questions devront être transmises par SMS. Elle espère qu'une réponse leur sera faite.

Fête au village, M. Yvan Burnier

La fête au village ayant été annulée cet été, il demande à la Municipalité de prendre en considération des dates d'exercices du SDIS pour le choix de la date de remplacement. En effet, à chaque fois la fête correspondant à la journée d'entraînement de toute la caserne.

Déchetterie, M. Yvan Burnier

M. Yvan Burnier demande s'il ne serait pas possible de rajouter au panneau d'interdiction de stationner sur les places engazonnées à la hauteur de la déchetterie : interdiction sauf pour l'utilisation de l'Echo-point. Ceci afin d'éviter l'arrêt des véhicules au milieu du chemin.

M. Pierre-Henri Légeret explique que les panneaux actuels n'interdisent pas l'arrêt, seulement le stationnement.

Chiens à la place de jeux, M. Michel Mingard

En réponse à la remarque de M. Michel Mingard sur la présence des chiens à la place de jeux, M. Gérald Dumusc va étudier le sujet pour qu'un panneau soit placé, bien que dans le règlement communal de police il soit spécifiquement précisé que les chiens doivent être tenus en laisse dans le périmètre du village.

Place de jeux – 2ème partie, Mme Jessica Riedli

En réponse à la question de Mme Jessica Riedli sur l'avancée du projet de la deuxième partie de la place de jeux, M. Gérald Dumusc répond qu'un préavis sera présenté en début de l'année prochain. En effet, en raison des travaux de rénovation conséquent de la Maison de commune le projet a été repoussé.

En raison de la situation, le verre de l'amitié n'a pu être organisé pour cette séance. La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50.

Au nom du Conseil général




Le Président
Florian Dutoit

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 29 novembre 2020

Madame la Conseillère d'Etat **Christelle Luisier** a décidé de faire la tournée des popotes de tout le canton et de rencontrer toutes les municipalités. En date du 31.08.2020, à la question suivante du journaliste de 24H :

Mais de nombreux syndicats voudront avant tout discuter de la péréquation financière et de la facture sociale.

Mme Luisier répond :

C'est un enjeu important et bien sûr je présenterai l'accord entre le Canton et les Communes dans les détails, afin que les élus aient l'ensemble des informations. Cependant, j'ai des demandes chaque semaine concernant l'aménagement, les zones à bâtir, les zones d'activités, les surfaces d'assolement, le Plan directeur cantonal ou les agglomérations. Les Communes ont jusqu'à juin 2022 pour revoir leurs plans généraux d'affectation (PGA). Il est donc utile de discuter de ces thématiques.

Aussi, lors de son passage dans le district d'Aigle, je souhaite que la Municipalité de Rennaz aborde en priorité la question suivante :

A quel moment les services du département de Mme la Conseillère d'Etat cesseront de nous mener en bateau dans le dossier des « Cornettes » et se décideront à mettre sur pied un nouveau syndicat AF agricole afin de finaliser définitivement ce sujet.

Je vous laisse le soin d'utiliser les mots qui conviendront le mieux et qui sauront lui faire part de l'impatience de tous les propriétaires du périmètre.

Merci d'informer le Conseil de vos discussions à ce sujet lors d'une prochaine séance.



Maurice Borloz.
Membre du comité de direction et
propriétaire

Rennaz, 17.09.2020